



## Dispositif Pass+ Hauts-de-Seine / Yvelines

### Politique de protection des données à caractère personnel des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

***Les développements qui suivent constituent la politique de protection des données des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour ses services Pass+ à destination des partenaires affiliés.***

Les informations recueillies lors de la création de votre compte Pass+ sont enregistrées dans un fichier informatisé et ont pour finalité la gestion de votre affiliation au dispositif Pass+ ainsi que l'établissement de statistiques générales. Le dispositif Pass+ s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt public mise en œuvre par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, conformément à l'article 6.1) e. du Règlement Général 2016/679 de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD).

Les champs de données à renseigner sont les renseignements indispensables pour la création du compte sauf les champs suivis de la mention « facultatif ». Les données du compte sont conservées jusqu'à la sortie de votre organisme du dispositif Pass+, soit à notre initiative soit à l'initiative de votre organisme, conformément au règlement d'affiliation.

Ont accès aux données le personnel départemental habilité ainsi que tout sous-traitant autorisé à y accéder en vue de la bonne gestion du service.

Il vous est possible de demander l'accès à vos données, leur rectification, leur effacement ainsi que la limitation de leur traitement. Il vous est également possible de vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des Données par courriel :

- **Si votre activité est dans les Yvelines :**  
2, place André Mignot  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
78012 Versailles Cedex  
Ou [dpo@yvelines.fr](mailto:dpo@yvelines.fr)
- **Si votre activité est dans les Hauts-de-Seine :**  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
92731 Nanterre Cedex  
Ou [dpo@hauts-de-seine.fr](mailto:dpo@hauts-de-seine.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Voir le [site de la CNIL](#) pour plus d'informations sur vos droits.

## **Politique générale de protection des données à caractère personnel des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines**

*Les dix principes suivants constituent la politique générale de protection des données à caractère personnel des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.*

Conscient de la valeur des données à caractère personnel des usagers, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à instaurer une administration numérique de confiance basée sur la sécurité de ses systèmes d'information et la protection des données à caractère personnel.

### **Principe 1 – Responsabilité**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines sont responsables des traitements de données à caractère personnel qu'ils mettent en œuvre directement ou indirectement sur leur territoire. Ils se conforment bien évidemment aux lois françaises et réglementations européennes applicables, en particulier à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Conformément aux exigences légales, ils s'engagent à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

### **Principe 2 – Détermination des finalités et des destinataires de la collecte de données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines déterminent les finalités pour lesquelles ils recueillent des données à caractère personnel. Ces finalités doivent être légitimes, explicites et respecter une durée de vie limitée du traitement.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines précisent la destination des données collectées pour chaque traitement.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à traiter ces données d'une manière compatible avec les finalités initiales.

### **Principe 3 – Principe de légalité**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines traitent les données selon le cas sur l'un des fondements prévus par le RGPD et notamment : l'obligation légale, la sauvegarde des intérêts vitaux, l'exécution d'une mission d'intérêt public, l'intérêt légitime ou le consentement.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ne collectent pas de données à caractère personnel à l'insu des personnes concernées.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ne collectent pas des données à caractère personnel lorsque les personnes concernées s'y opposent légitimement.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines fournissent aux personnes concernées, auprès desquelles ils recueillent leurs données à caractère personnel, les informations sur la finalité du traitement, l'identité du responsable du traitement de leur Département et sur l'étendue de leurs droits.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à traiter les données à caractère personnel des mineurs lorsque la réglementation le leur permet ou par l'intermédiaire d'une personne exerçant l'autorité parentale.

#### **Principe 4 – Limitation de la collecte des données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à ne collecter que les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation de leurs missions et à la gestion des dossiers administratifs, tout en respectant les finalités visées.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à collecter et mettre à jour des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire.

#### **Principe 5 – Limitation de la conservation des données**

Les durées de conservation ne doivent pas excéder celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées. Seules sont conservées les données soumises à une obligation légale ou celles pour lesquelles le consentement explicite de l'utilisateur est nécessaire.

#### **Principe 6 – Sécurité des données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent en œuvre les moyens nécessaires de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité).

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement sont traitées.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines déterminent et mettent en œuvre des mesures de sécurité permettant de garantir la confidentialité des données.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines exigent de leurs sous-traitants qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à notifier l'autorité de contrôle et les personnes concernées en cas de violation de données à caractère personnel, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, dans les conditions prévues par le RGPD.

#### **Principe 7 – Droits d'accès aux données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines facilitent l'exercice des droits, conférés aux personnes concernées. Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines garantissent aux usagers l'accès aux données à caractère personnel les concernant lorsqu'ils en font la demande dans la limite où cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines assurent aux personnes concernées le respect des droits d'accès, des droits de rectification, droits à l'effacement, droit d'opposition, droits

à la limitation, droits à la portabilité, droits d'opposition, droits de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à répondre à toute demande d'exercice de droits dans le délai légal en vigueur de 1 mois. Ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.  
Les informations sont fournies par écrit ou par voie électronique.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines rappellent aux usagers qu'il est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL 3, place Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

### **Principe 8 – Information et mise en œuvre de la politique de traitement des données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines informent leurs usagers de façon concise, transparente, compréhensible, en des termes clairs et simples, de l'existence de la politique de traitement des données à caractère personnel et des principes respectés.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines déterminent et mettent en œuvre l'ensemble des mesures opérationnelles utiles et nécessaires pour permettre à leurs services d'appliquer les principes de la politique de gestion des données à caractère personnel.

### **Principe 9 – Gouvernance de la politique des données**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à tenir à jour l'inventaire de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à se mettre en conformité tout au long du cycle de vie du traitement de donnée à caractère personnel.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'engagent à assurer une sensibilisation régulière de leurs agents à la gestion des données à caractère personnel.

### **Principe 10 – Respect des principes énoncés**

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont nommé chacun un délégué à la protection des données qui veille au respect des règles en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel énoncées dans le présent document.

Toute personne doit pouvoir saisir le délégué à la protection des données sur les principes énoncés ci-dessus.

- **Si votre activité est dans les Yvelines :**  
2, place André Mignot  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
78012 Versailles Cedex  
Ou [dpo@yvelines.fr](mailto:dpo@yvelines.fr)
- **Si votre activité est dans les Hauts-de-Seine :**  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
92731 Nanterre Cedex  
Ou [dpo@hauts-de-seine.fr](mailto:dpo@hauts-de-seine.fr)